

Séance du 2

L'an 2021, le 29 mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu non habituel de ses séances au vu du contexte sanitaire actuel, sous la présidence de Stéphanie CUSIN-PANIT, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	14	15 Pour : 13 Contre : 1 Abstentions : 1

Étaient présents :

Stéphanie CUSIN-PANIT, Gilles JACQUET, Nicole BUVIN, Olivier PERRIER, Cheyenne GREAULT, Denis BONNEAU, Damien LESPINASSE, Christian FOURNET, Yolande PASQUET, Nicolas CHEVALLIER, Aurélie GILBERT, André EMMENDOERFFER, Philippe PERCHE et Josette DOURBIAS

Procuration(s) :

Emilie BERGONHE à Philippe PERCHE

Étai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
24 mars 2021

Étai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
__/__/__

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Aurélie GILBERT

__/__/__

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

et publication du

__/__/__

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Stéphanie CUSIN-PANIT, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, le 29 mars 2021

Considérant

qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant

sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	164 643,37
- un excédent reporté de :	354 329,20
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	518 972,57
- un déficit d'investissement de :	179 011,19
- un excédent des restes à réaliser de :	146 854,00
Soit un besoin de financement de :	32 157,19

DÉCIDE

d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	518 972,57
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	32 157,19
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	486 815,38
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	179 011,19

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Hérisson

Le Maire CUSIN-PANIT Stéphanie

